



RENTRÉE SCOLAIRE

Aides financières à destination des familles

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saverne mène une politique de soutien financier pour les repas en périscolaire et les activités sportives, de loisirs et culturelles.



Aide aux repas

Prise en charge de 50% du prix du repas, si votre enfant est à l'école maternelle ou élémentaire et inscrit en périscolaire sur les temps scolaires et/ou les vacances.

Aide aux sports-loisirs-culture



Cette aide concerne les enfants de 6 à 18 ans inscrits dans une association de la Communauté de Communes.
Le montant maximum accordé est de 90€ par an et par enfant.
Le Pass'Sport, aide de l'État de 50€ par an et par enfant, est à solliciter prioritairement. Cette aide est cumulable avec celle du CCAS.



Vous pouvez en bénéficier si vous :

- Résidez à Saverne depuis au moins 3 mois,
- Disposez de ressources inférieures au barème fixé par le CCAS.

Le formulaire de demande est à retirer à l'accueil du CCAS.



VILLE de SAVERNE

Centre Communal d'Action Sociale

78 Grand'Rue - 67700 SAVERNE

☎ 03 88 71 48 40